

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLET Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAU Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Sont présents mais ne participent pas au vote : DENIS Valéry, RAGUIN Jacky, BRANLE Christian, LEPRINCE Didier, GOJJARD Pascal, LEBECQ Jérémy, BOUDADI Rachida, BLASCO Thierry, GARIGLIO Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote : BRET Marc, BILLET André, FRAENKEL Stéphanie

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°10	Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
RAPPORTEUR	Karima OUADAH

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	118	118			9

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)

Annexes : convention constitutive du CDAD (annexe 1) et annexe financière (annexe 2)

Exposé

La loi n°98-1163 du 18/12/1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, modifiant la loi n°91-647 du 10/09/1991 relative à l'aide juridique, confie aux Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) le soin de piloter et de coordonner les actions en matière d'accès au droit sur leur territoire.

Le CDAD est chargé de recenser les besoins, de définir et mettre en œuvre une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées servant à faciliter l'accès au droit.

Par délibération du 24/06/2005, le Conseil communautaire approuvait la participation de la Communauté d'agglomération au CDAD de l'Aube par signature d'une convention constitutive, qui a par la suite été renouvelée en 2012 pour une période de 9 ans.

Il convient donc de procéder au renouvellement de la participation de Troyes Champagne Métropole au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du CDAD de l'Aube pour une durée de 15 ans, et préciser la contribution de chacun de ses membres.

Le GIP se compose de membres de droit et de membres associés. La Communauté d'agglomération en fait partie depuis sa constitution, comme membre associé ayant une voix consultative.

La convention constitutive annexée précise le cadre juridique qui régit le fonctionnement du CDAD de l'Aube, et l'annexe financière détaille le programme d'activités (permanences juridiques, colloques, informations collectives, stages, etc. ...), ainsi qu'un prévisionnel de l'apport des différents membres pour les 3 ans à venir.

Pour information, le prévisionnel des contributions de Troyes Champagne Métropole aux ressources du GIP, pour l'année 2021, est :

- **La participation financière de 21 940 €** qui correspond à :
 - une subvention de 12 000 € (attribuée par délibération n°03B du 08/04/2021, et qui fait l'objet d'une convention financière annuelle),
 - une prestation de service de 9 940 € qui correspond aux permanences juridiques au sein des espaces France Services gérés par Troyes Champagne Métropole.

- **La participation en nature**, avec la mise à disposition de 2 emplois, à hauteur de **69 500 €** (mission d'accueil et prises de rendez-vous à la Maison de la Justice et du Droit).

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention constitutive et son annexe financière jointes au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer la convention constitutive et son annexe financière.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote